

HÔTEL DE VILLE

Services Techniques
N° Tél. : 01.69.49.77.18
N/Réf : NDA/RD/VB

DECISION N° 2009/68

OBJET : Contrat d'assistance technique à la réalisation de la mise en souterrain des réseaux EDF et France TELECOM rues des Biches et des Dames à Yerres conclu avec la société BG Etudes.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du conseil municipal du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

VU le Code des Marchés Publics, notamment l'article 28,

VU la délibération n° 2004/12/819 du 16 décembre 2004 modifiant le Code Local des Procédures Adaptées pour la passation des Marchés Publics dont le montant est inférieur à 206.000 € H.T.,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à une assistance technique dans le cadre du suivi des travaux d'enfouissement des réseaux rues des Biches et des Dames,

CONSIDERANT que le montant total estimé des prestations (15.000 € H.T.) étant inférieur au seuil des 206.000,00 € H.T, le représentant de la personne publique a lancé une procédure adaptée,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00.
Fax : 01 69 48 63 98



CONSIDERANT que les Services Techniques ont consulté deux entreprises (BG ETUDES – PERF'ETUDES) par mail en date du 23 janvier 2009 et que les deux sociétés ont remis une proposition, dans les délais impartis,

CONSIDERANT que les deux offres ont été analysées par le service instructeur,

CONSIDERANT qu'après l'analyse des offres, il ressort que l'entreprise BG ETUDES sise 40 rue de la Vénérie – 77176 NANDY est la mieux-disante,

DECIDE

D'APPROUVER et de SIGNER le contrat relatif à la réalisation de mise en souterrain des réseaux EDF et FRANCE TELECOM rues des Biches et des Dames avec l'entreprise BG ETUDES sise 40 rue de la Vénérie – 77176 NANDY, représentée par son responsable Monsieur Omar BALI,

DIT que les dépenses seront réglées conformément au contrat et s'élèvent à:

- 6 728,07 € H.T. pour la partie « études »,
 - 8 217,04 € H.T. pour la partie « suivi des travaux »,
- soit un total de 14 945,11 € H.T,

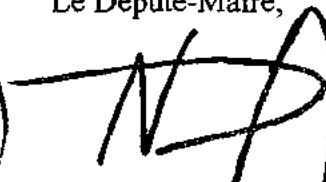
DIT que le marché prend effet à la date de sa notification,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours,

Fait à Yerres, le 3 avril 2009



Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

